

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 17 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 17 mai 2016 à 20 heures au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Audrey Méthot, commissaire parent au primaire
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale par intérim, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20 H 12

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2016-58 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report des points suivants à la séance ajournée du 31 mai 2016 :

8.1 Budget 2016-2017

8.8 Politique relative aux frais de déplacement et de séjour - Amendement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2016

CC-2016-59 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017

CONSIDÉRANT les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT que les actes d'établissement sont émis en lien avec le plan triennal et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement.

CONSIDÉRANT les résolutions CC-2015-152, CC-2015-153, CC-2015-154 adoptées le 15 décembre 2015;

CC-2016-60 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 soient adoptés tels qu'ils ont été proposés. Ils seront effectifs au 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE

Le comité de l'ordre du mérite scolaire se réunira sous peu puisqu'une cérémonie aura lieu à l'automne 2016.

Les nominations des candidatures se feront à la séance du conseil des commissaires du 21 juin 2016.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE (CONSULTATION)

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil des commissaires d'adopter la structure administrative des cadres et directions d'établissement chaque année ;

CC-2016-61 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le document de consultation de la structure administrative des cadres et directions d'établissement de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2016-2017, tel que déposé.

QUE les consultations soient faites auprès des instances concernées pour un retour au conseil des commissaires lors de la séance du 21 juin 2016 pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SURVEILLANCE DU MIDI

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer (*article 292. de la Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a fait l'analyse de la situation au regard de la surveillance du midi;

CONSIDÉRANT la demande du conseil des commissaires d'explorer la centralisation des revenus et des dépenses liés à la surveillance du midi et d'en discuter plus amplement au comité de vérification;

CC-2016-62 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires maintienne les frais de surveillance et d'encadrement des élèves adoptés en 2015-2016 et qu'ils ne soient pas indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ORGANISATION SCOLAIRE

Édith Pelletier, directrice générale par intérim, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives, présente l'état de la situation au regard de la clientèle scolaire et de la démarche organisationnelle pour l'année scolaire 2016-2017.

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL (ADOPTION)

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2016-2017;

CC-2016-63 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le plan d'effectifs des professionnelles et professionnels de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2016-2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (ADOPTION)

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2016-2017;

CC-2016-64 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le plan d'effectifs des employées et employés de soutien de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2016-2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CRÉATION DE POSTES À TEMPS COMPLET EN ADAPTATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, madame Chantal Larouche, présente une proposition d'ajout de postes aux effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire ;

CC-2016-65 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la résolution de créer sept postes réguliers à temps complet de techniciens en éducation spécialisée (TES), sous réserve de la signature de l'entente et des textes de l'adaptation locale de la convention collective du personnel de soutien en lien avec le secteur de l'adaptation scolaire.

L'ajout de ces postes réguliers à temps complet sera reflété sur le plan d'effectifs du secteur de l'adaptation scolaire 2016-2017, qui sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil des commissaires prévue le 21 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PRÊT DE SERVICES D'YVAN BERTRAND

CONSIDÉRANT que Me Yvan Bertrand est titulaire du poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt de services, pour une durée de 3 ans, a été déposée afin de lui permettre d'occuper la fonction de directeur et greffier en chef du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation.

CC-2016-66 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le directrice générale par intérim, madame Édith Pelletier, soit autorisée à :

- permettre à Me Yvan Bertrand de s'absenter afin de remplir la fonction ci-haut mentionnée;
- signer, au nom de la commission scolaire, l'entente de prêt de services pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019;
- nommer le remplaçant de Me Yvan Bertrand, monsieur Pierre-André Arel, dans un poste de coordonnateur au Service des ressources humaines par intérim;
- nommer la remplaçante de monsieur Pierre-André Arel, madame Justine Labossière-Lavallée, dans un poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MODIFICATION À L'ADAPTATION LOCALE DU PERSONNEL DE SOUTIEN (ADAPTATION SCOLAIRE)

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, madame Chantal Larouche, présente les modifications relativement aux clauses de l'adaptation locale touchant le secteur de l'adaptation scolaire.

CC-2016-67 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires entérine les modifications apportées aux clauses de l'adaptation locale de la convention collective du personnel de soutien touchant le secteur de l'adaptation scolaire, suite à l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Sommets et le Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Sommets (CSN). Ces clauses seront en vigueur jusqu'à ce que la convention collective 2015-2020 cesse de produire ses effets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OBJECTIF, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présente le résultat de la consultation du document sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

CC-2016-68

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'adopter le document sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements pour l'année scolaire 2016-2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE (ADOPTION)

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, informe les commissaires que l'entente de trois ans de services bancaires intervenue entre la Commission scolaire des Sommets et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog se terminera le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le 19 janvier dernier, le conseil des commissaires avait mandaté le directeur du service des ressources financières et matérielles de négocier de gré à gré l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a pris connaissance de la nouvelle offre de services financiers de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, datée du 6 mai 2016, d'une durée de trois ans et recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C 65-1) ;

CC-2016-69

Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

Que le conseil des commissaires accepte la nouvelle offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.

Que le directeur général et le directeur du service des ressources financières et matérielles soient autorisée à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – VILLE DE WINDSOR (ADOPTION)

CONSIDÉRANT que la Ville de Windsor a signifié à la Commission scolaire des Sommets son intérêt pour se porter acquéreur du terrain de balle à Windsor (partie du lot 3 677 287);

CONSIDÉRANT que dans la correspondance du 12 mai 2016, le directeur général de la Ville de Windsor, M. Carlo Fleury, mentionnait leur accord aux conditions de vente suivantes :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

- a) la parcelle de terrain vendue sera délimitée par les clôtures du terrain de balle et le trottoir selon le croquis du Groupe HBG arpenteurs-géomètres ci-annexé;
- b) le prix de vente sera de 30 000 \$ non taxables;
- c) les frais de l'acte notarié seront assumés par la Ville de Windsor;
- d) les frais de subdivision du lot et l'émission d'un plan cadastral seront assumés par la Ville de Windsor;
- e) les établissements de la Commission scolaire des Sommets pourront continuer à utiliser, sans frais, le terrain;
- f) l'acte de vente devra prévoir une clause de premier refus si la Ville de Windsor décidait de vendre ce terrain. Dans un tel contexte, la Ville de Windsor devra l'offrir par écrit à la Commission scolaire des Sommets à un prix égal à celui des présentes.

CONSIDÉRANT que le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire permet de vendre, sans l'autorisation du ministre, un terrain dont l'évaluation uniformisée n'excède pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée du terrain de balle est de 64 235 \$.

CC-2016-70

Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets accepte l'offre d'achat de la Ville de Windsor d'une somme de 30 000 \$ pour le terrain de balle (partie du lot 3 677 287) tel que décrit sur le croquis préparé par le Groupe HBG arpenteurs-géomètres ci-annexé;

QUE l'acceptation de cette offre d'achat est conditionnelle à ce que tous les frais inhérents à cette transaction (acte notarié, subdivision du lot et émission d'un plan cadastral) soient assumés par l'acheteur;

QUE l'acceptation de cette offre est conditionnelle à ce qu'une clause de premier refus soit incluse dans l'acte de vente si la Ville de Windsor décidait de modifier la vocation ou de vendre ce terrain. La Ville de Windsor devra d'abord l'offrir par écrit à la Commission scolaire des Sommets à un prix égal à celui des présentes.

QUE l'acceptation de cette offre est conditionnelle à ce que les établissements de la Commission scolaire des Sommets puissent continuer à utiliser, sans frais, le terrain;

QUE le président et le directeur général soient mandatés à signer ledit acte de vente et tout autre document jugés nécessaires ou utiles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix Daniel Lavoie et Steve Pelletier ont voté pour la proposition.

Stéphane Lépine a voté contre la proposition.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OCTROI DE CONTRATS

TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS ET RÉFECTION DES FAÇADES À L'ÉCOLE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'imperméabilisation des fondations et à la réfection des façades ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Construction Groupe Prévost inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Architecture et Design;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2016-71

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Groupe Prévost inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 392 000 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS ET RÉFECTION DES FAÇADES À L'ÉCOLE STE-MARGUERITE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'imperméabilisation des fondations et à la réfection des façades ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Constructions Olivier & Lyonnais inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Architecture et Design;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2016-72 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Constructions Olivier & Lyonnais inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 804 400 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOUT D'UN ASCENSEUR À L'ÉCOLE DU PLEIN-CŒUR

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'ajout d'un ascenseur ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Constructions Olivier & Lyonnais inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme François Parenteau Architecte;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2016-73 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Constructions Olivier & Lyonnais inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 340 900 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RENONCIATION DU DROIT DE REPRISE DU COÉCHANGISTE

CONSIDÉRANT QU'aux terme d'un acte d'échange reçu par Me Olivier Tourigny, notaire, le 6 août 1963 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead, sous le numéro 76128, la Commission scolaire des Sommets a cédé à Lucienne Labelle Rivard, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois-million-cent-quarante-deux-mille-quatre-cent-soixante-dix (3 142 470) du Cadastre du Québec, dans la circonscription de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 1598 du Code civil du Bas Canada, la Commission scolaire des Sommets aurait le droit, au cas d'éviction des biens reçus en échange, de reprendre l'immeuble.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2016-74

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets renonce à ce droit de reprise et de répétition.

QUE la directrice générale par intérim et le directeur du Service des ressources financières et matérielles soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire ledit acte de renonciation et tout autre document jugés nécessaires ou utiles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise et Stéphane Lépine ont voté pour la proposition.

Réjean Lacroix, Daniel Lavoie et Steve Pelletier se sont abstenus de voter.

**ALIÉNATION PAR SOUMISSION PUBLIQUE – TREMPLIN, PAVILLON 2
À RICHMOND**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CC-2007-109 a été adoptée le 5 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande une nouvelle résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Tremplin, pavillon 2 est vacante depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas utilisé par la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire assume annuellement des dépenses récurrentes pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets est confrontée à des compressions budgétaires importantes depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire;

CC-2016-75

Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets demande, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'autorisation d'aliéner par voie de soumission publique l'ancienne école du Tremplin pavillon 2 sis au 450, rue Gouin à Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président a assisté à plusieurs événements accompagné des commissaires.

Le conseil des commissaires souhaitent envoyer des lettres de félicitations aux récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

COMMUNICATION DES COMITÉS

Le comité de parents a tenu sa rencontre le 29 avril 2016 pour discuter de divers dossiers.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Édith Pelletier annonce que le projet Le Moyen-Âge dans une classe de première année présenté par l'école du Christ-Roi a gagné un prix de reconnaissance en lecture du MÉES.

La directrice générale par intérim présente l'état de situation en lien avec l'école St-Pie-X.

AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présentent différents projets des écoles.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 22 H 15

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités;

CC-2016-77

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 31 mai 2016 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale